

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 24 juillet 2025

Un répit bienvenu sur le front de la sécheresse

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 23 juillet dernier. Il regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et les services de l'État. L'ORE assure une veille permanente et propose au préfet d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau en fonction des situations.

Après une longue période sans pluie significative, d'importantes précipitations ont eu lieu ce week-end avec près de 19 mm tombés en moyenne dans le département. La journée du dimanche 20 juillet a cumulé près de 13 mm. Une journée à plus de 10 mm en moyenne dans le département n'était plus arrivée depuis le 11 mai ! Néanmoins, ces pluies sont à nuancer puisqu'elles ont une nouvelle fois épargné le quart Sud-Est du département. La station météorologique de Montgivray n'a enregistré par exemple que 7 mm ce week-end.

La situation hydrologique s'est donc légèrement améliorée sauf dans le Sud-Est. Les débits des cours d'eau ont remonté dans le Nord du département permettant d'alléger les mesures de restriction mises en place. Cependant, les cours d'eau du Sud du département ont très peu bénéficié de ces pluies. Les sols étant très secs, la végétation a pompé la plupart de l'eau tombée pour l'instant. Les restrictions d'usage sont donc maintenues sur ces bassins.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 26 juillet 2025 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

VIGILANCE	Cher, Arnon, Théols, Fouzon, Modon, Indrois-Tourmente, Indre Aval, Claise, Anglin Aval
ALERTE	Trégonce
ALERTE RENFORCÉE	
CRISE	Anglin Amont, Bouzanne, Creuse, Gartempe, Indre Amont, Ringoire, Nappe du Cénomaniens

Des pluies sont encore attendues en fin de semaine. C'est une excellente nouvelle après une sécheresse qui était très précoce cette année. En fonction des cumuls de précipitations, un nouvel assouplissement des restrictions pourra être envisagé.

En attendant, les usages de l'eau sont réduits au minimum dans les bassins en crise. Les services de police de l'eau ont régulièrement constaté des lavages de véhicule alors que cet usage est interdit actuellement sur ces bassins. Nous vous rappelons que seuls les véhicules avec un impératif sanitaire peuvent être lavés. L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté.

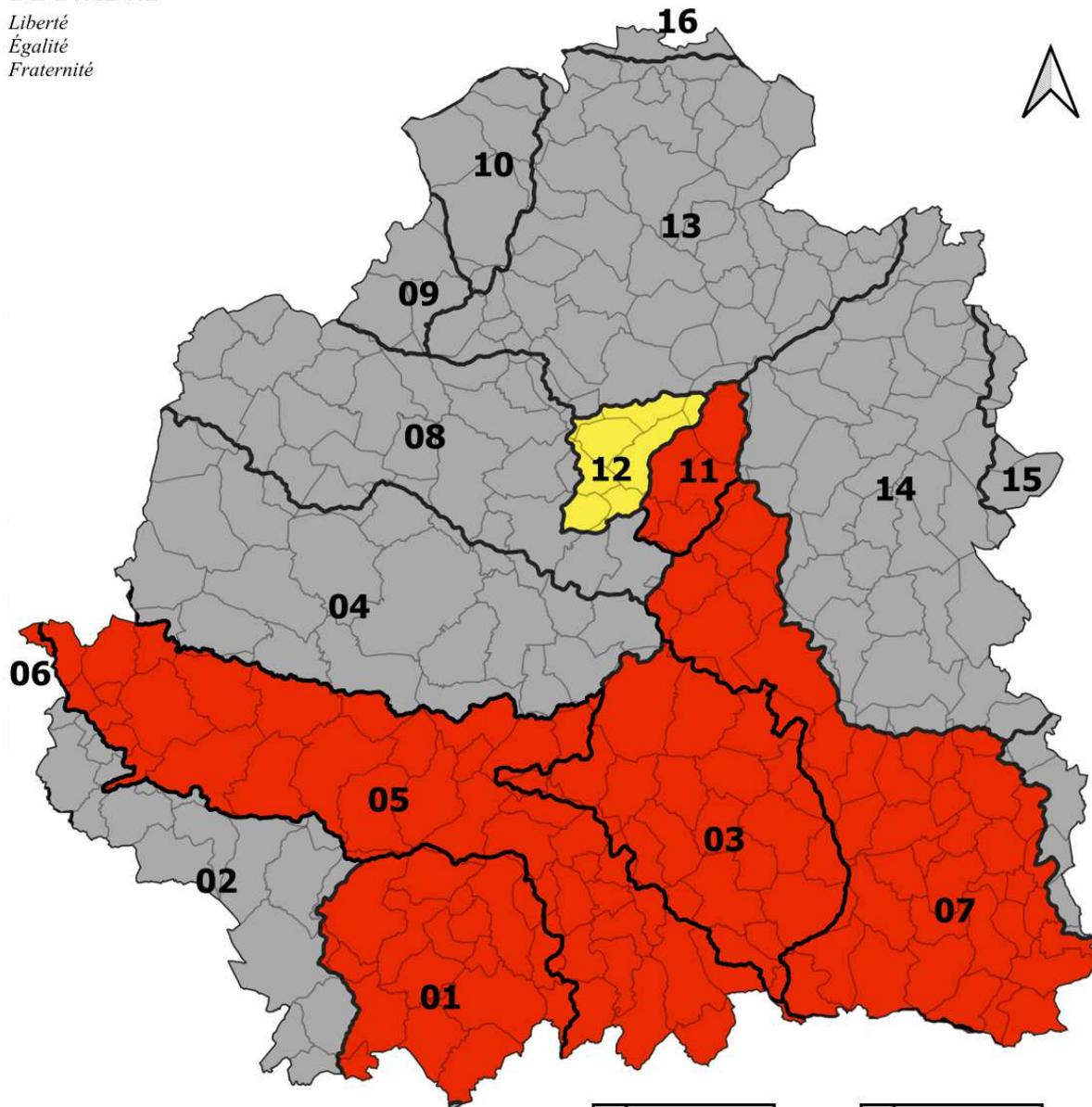
Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : ddt-ore@indre.gouv.fr.



PRÉFET
DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Légende

Communes

Zone d'alerte

Vigilance

Alerte

Crise

N°	Bassin versant
01	Anglin amont
02	Anglin aval
03	Bouzanne
04	Claise
05	Creuse
06	Gartempe
07	Indre amont
08	Indre aval
09	Indrois-Tourmente
10	Modon

N°	Bassin versant
11	Ringoire
12	Trégonce
13	Fouzon
14	Théols
15	Arnon
16	Cher



Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 23/07/2025

EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
RestrictionsORE

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

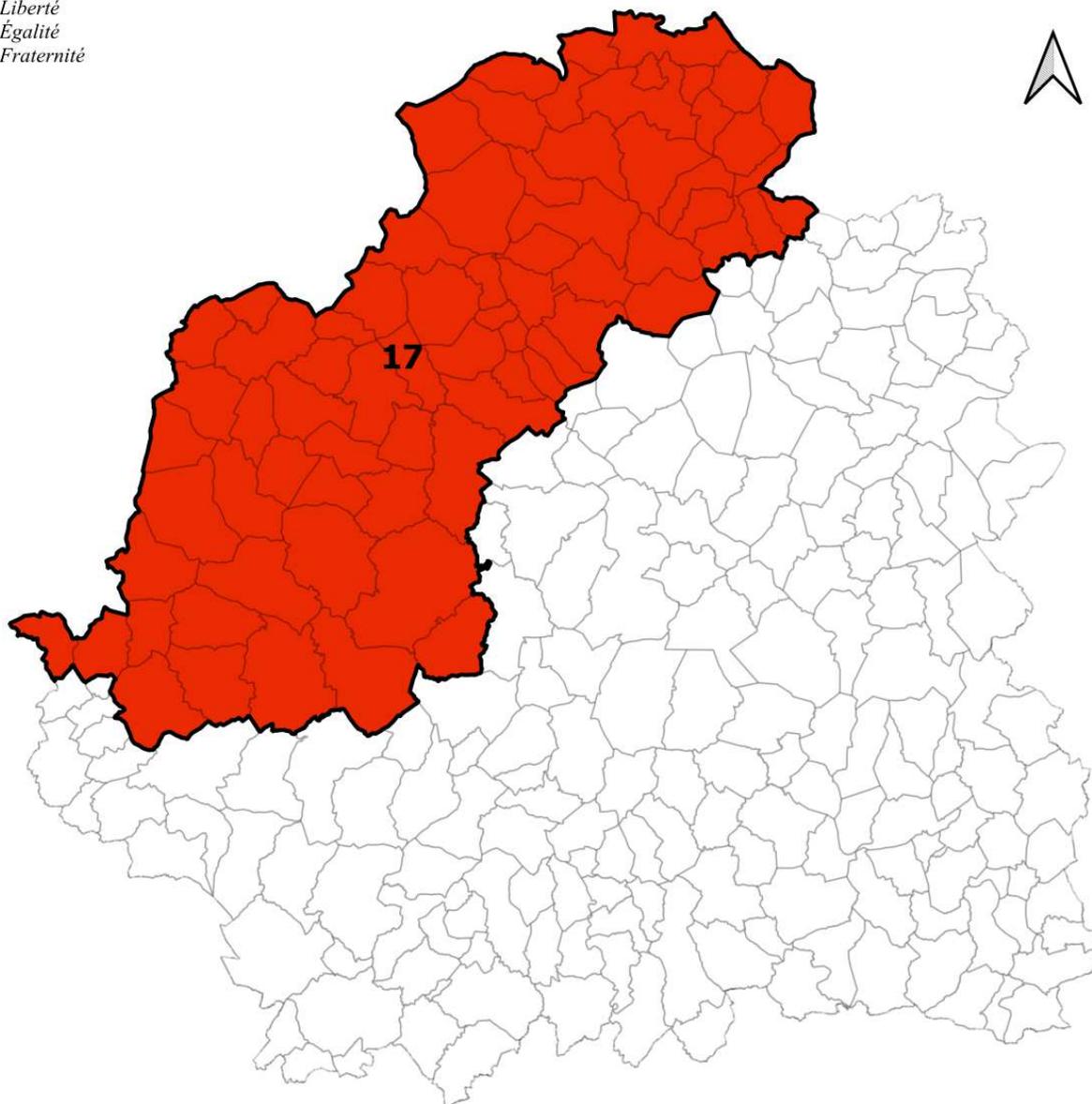
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIEN 2025



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Crise

N°	Nappe
17	Cénomaniens

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre
Sources : IGN/BDcarto
Date : 23/07/2025
EAU\GESTION_QUANTITATIVE_RESSOURCE\OBSERVATOIR
Restrictions ORE

Direction des services du cabinet

Tel : 02.54.29.50.54 / 50.06

Port : 06.32.89.73.82 / 06.07.08.31.19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583
36019 CHÂTEAUROUX Cedex